



11 Adar Aleph :

Il est un principe bien connu et établi qui concerne les pensées que l'on doit avoir pendant la prière. Ceux qui, intellectuellement, ne peuvent avoir de telles pensées, par manque de connaissance ou parce qu'ils sont incapables de se souvenir du détail des pensées liées à chaque phase de la prière, peuvent se contenter d'une seule idée, qui a une portée générale et qu'ils auront toujours présente à l'esprit: que leur prière soit exaucée par D.ieu, béni soit-Il, avec toutes les pensées définies dans les livres de Kabbala.

(De la même façon, le Tséma'h Tsédek dit: «Je prie comme le ferait un enfant».)

11 Adar Cheni :

La Hassidout comprend deux principes essentiels:

- a) Comprendre chaque Loi de la Torah, telle qu'elle se trouve en sa racine, en sa source première, dans sa dimension spirituelle c'est-à-dire dans les Sefirot et les niveaux de chaque monde, selon leur état, tel qu'il est défini par la Hassidout.
- b) Appliquer l'idée de chaque Loi dans le service de Dieu, car bien qu'elle exprime la Sagesse et l'Intelligence divines, bien qu'elle soit une disposition de la Torah, elle doit néanmoins devenir un concept du service de Dieu, guidant le comportement de l'homme, tout au long de sa vie

dans ce monde.